



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département de Vaucluse

CCAS DE CHEVAL-BLANC

Nombre de membres :

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 09/04/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le neuf avril, à 08h30**, le Conseil d'Administration de la commune de **CHEVAL BLANC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL**.

Étaient présents : Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, M. David LAFFORGUE, M. Rémy BARTHEYE, Mme Nadine LHENRY.

Étaient absents excusés : M. Christian MOUNIER, Mme Gaetane CATALANO-LLORDES, Mme Mireille TROUSSE, Mme Gabrielle SCHEFZICK, Mme Charlotte PEPIN, M. Paul MILOT, M. Claude MORETTI, Mme Sylvie MAUREL, Mme Carine TUDELA, Mme Corinne Jeanne GOBLET, Mme Rose-Marie D'IMPERIO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Christian MOUNIER en faveur de Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Mme Gaetane CATALANO-LLORDES en faveur de M. Rémy BARTHEYE, M. Paul MILOT en faveur de Mme Nadine LHENRY, M. Claude MORETTI en faveur de M. David LAFFORGUE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 4

Secrétaire : M. Rémy BARTHEYE.

OBJET : CA-DEL-2024-004 Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe du CCAS établi par le comptable public

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31 alinéa 2,

Vu le budget du CCAS de l'exercice 2023,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Cavillon, dont les résultats font ressortir :

- Un excédent d'investissement de 195125.78 €
- Un excédent de fonctionnement de 37863.75 €
- Soit un résultat d'exécution excédentaire de 232989.53 €

Considérant qu'après lecture et examen des états de prévisions et de consommation des crédits, le compte de gestion 2023 du budget du CCAS est en concordance avec le compte administratif 2023 du budget du CCAS tenu par le Président du CCAS, Ordonnateur,

Le Conseil d'administration du CCAS est invité à

- o Approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe du CCAS dressé par le Trésorier principal.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil d'administration du CCAS,

- o Approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe du CCAS dressé par le Trésorier principal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Rémy BARTHEYE



La Vice-Présidente du Conseil d'administration
Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL

